



## COMPTE RENDU

---

### GRUPE DE TRAVAIL – ROM

Le Mardi 15 Septembre 2020, via visioconférence (Google Meet)



Etant donné l'état d'urgence sanitaire, suite à l'épidémie de Covid-19, la réunion de travail sur la ROM a été effectuée par visio-conférence (google meet).

- **Objectifs :**

- Présenter les actualités du secteur ;
- Définir la forme de document à produire concernant la thématique ROM ;
- Planifier les activités

- **Résultats attendus :**

- La forme du document à produire est fixée ;
- Les organismes ou individus qui vont piloter la thématique sont identifiés ;
- Les structures à mobiliser sont déterminées ;
- Les prochaines activités sont planifiées.

## Présentation des actualités du secteur

- ❖ MITI Consulting

MITI Consulting a effectué récemment une formation de la municipalité de Tuléar avec les acteurs concernés sur la ROM. Cette formation a pour objet de présenter les avantages et les inconvénients de la gestion déléguée (délégation des services de gestion des ordures), de discuter ainsi du Partenariat Public Privé (PPP). La municipalité mettra en place une gestion déléguée avec l'association MALIO.

- ❖ GRET

Le GRET appuie les communes sur la gestion des déchets autour de Tana. On souligne que la ROM existe au sein des communes, mais il existe un gap en termes de mise en application des textes.

- ❖ Le Relais Madagascar

Le Relais collecte et valorise les déchets à FIANARANTSOA. La commune de FIANARANTSOA est la première commune ayant voté le pourcentage collecté pour l'Impôt Foncier sur la Propriété Bâtie ou IFPB. Concernant la ROM, les points à étudier sont : un état des lieux sur l'application de la ROM, les points bloquants et les solutions.

## Le contenu et la forme du document

Les points évoqués concernant la thématique sont :

- Il faudrait identifier les points bloquants à l'application de la législation ;
- Parmi les cibles visées : les associations et bureau d'étude qui pensent que la législation actuelle ne prévoit pas le paiement pour la gestion du service => sensibilisation ;
- La sensibilisation des citoyens est primordiale : les citoyens payent une redevance car ils sont producteurs des déchets. Ils sont donc un levier pour faire pression auprès de la municipalité pour réclamer un service public qui est (en partie) financé par leur contribution ;
- Mécanisme : la commune doit collecter annuellement l'IFPB (Impôt foncier sur les propriétés bâties) et la commune doit définir en concertation avec l'opérateur un % pour la ROM en fonction des besoins (ex : 2% pour Fianarantsoa) ;
- Il faudrait sonder les acteurs sur leur compréhension de la ROM et leur interprétation locale.

En se basant sur les discussions, voici les points essentiels à retenir concernant la forme du document :

- Le document prend la forme d'une **boîte à outils**, un manuel opérationnel
- Un accent est mis sur la simplicité et la clarté du document ;
- Cible : Le document a comme cible tout le monde, c'est-à-dire toutes les parties prenantes concernées par la ROM ;
- Ce document sert également de sensibilisation permettant de faire du lobbying.

Les éléments ou parties du document sont :

### 1) Une définition de la ROM :

Il a été évoqué lors de la réunion que les textes juridiques sur la ROM sont plutôt technique et incompréhensible pour certains acteurs. Ainsi, cette première partie est axée sur une définition simple, claire et précise de la ROM (préambule ou note de synthèse), dans le but de faire comprendre au public ce qu'est la ROM. Les textes liés à la ROM seront mentionnés dans cette partie (Loi N°2014 – 020 Relative aux ressources des Collectivités territoriales décentralisées, [...] et loi 95-035). L'objectif n'est pas de reprendre le contenu des textes, mais d'expliquer la ROM d'une manière simple et concise afin que les opérateurs et les acteurs puissent comprendre la ROM. Il s'agit également d'expliquer la notion de décentralisation effective dont la ROM est concernée.

### 2) Un logigramme :

Ce logigramme sert à décrire les étapes indispensables pour la mise en place de la ROM. (Par exemple, si X veut appliquer la ROM, que doit-il faire ?)

### 3) Un Etat des lieux :

Cette partie contient les leçons à tirer et les bonnes pratiques concernant la ROM. Dans cette perspective, un questionnaire sera établi et adressé aux opérateurs du réseau (20 ou 30). Il faut noter que les « bons » cas d'école sont ceux de FIANARANTSOA et TULEAR.

A part les 3 parties, deux autres points ont été évoqué :

- le modèle de décomposition des coûts
- le paiement de la pré-collecte (complément à la ROM, taxe complémentaire reconnue par la loi).

## Planification des activités

Ran'Eau est l'organisme que pilotera cette thématique, avec l'appui des autres organismes présents lors de la réunion. Voici une proposition de répartition des tâches concernant la rédaction :

<b>Partie</b>	<b>Organismes</b>
Définition et cadre légal	MITI Consulting, GEVALOR et MEAH
Logigramme	LE RELAIS
Rédaction du Questionnaire	GRET

Les organismes identifiés rédigent la partie les concernant et la remettent à Ran'Eau, qui se chargera de compiler et harmoniser. Une relecture collective sera faite par la suite.

## Prochaines étapes

La prochaine réunion aura lieu le Vendredi 16 Octobre 2020 de 9h à 11h via visioconférence. L'objectif de cette réunion est de discuter et d'améliorer les parties rédigées.

## Liste des participants

N°	Nom	Prénom(s)	Organisme
1	RAZAFINDRABE	Fabbie	GRET
2	BROMBLET	Hélène	GRET
3	RANDRIATSIMIHORY	Antonio	GRET
4	MORIZOT	Georges	GEVALOR
5	RAKOTONDRAINIBE	Jean Herivelo	MITI Consulting
6	RAJAONARY	Liana	pS-Eau
7	RONSSIN	Luc	Le Relais
8	ANDRIANJANAKA	Rado Lalaina	MEAH
9	RASOLOFO	Patrick	ONG Ran'Eau